

# MAISON DES ASSOCIATIONS DE VER-LÈS-CHARTRES

## CARACTÉRISTIQUES DE LA LOCATION

Le présent contrat est établi pour une location portant sur la période suivante :  
du ..... au .....

Au nom de M. Mme .....

✉ .....

☎ .....

Agissant au nom de : .....

Nature de la manifestation : .....

Assurance responsabilité civile souscrite auprès de auprès de :

.....

Sous le numéro de police .....

### Tarifification :

Les tarifs de location sont communiqués sur demande. Le règlement s'effectue par chèque à l'ordre du Trésor Public, sur la base des tarifs en vigueur le jour de la location comme suit :

- ✓ un acompte de 50 % du montant à la signature du contrat
- ✓ le solde, soit 50 % du montant de la location, au plus tard au moment de l'état des lieux d'entrée

Faute d'un règlement du solde, la réservation sera nulle et non avenue.

Montant de la location : .....

### État des lieux et caution

Un état des lieux sera effectué le jour de la remise des clefs.

Une caution de 1000,00 € (un chèque de 930 € couvrant les dégradations et un chèque de 70 € couvrant le forfait ménage) et une attestation d'assurance seront demandées à la remise des clés.

Ces chèques de caution seront restitués, après l'état des lieux de fin de location, s'il n'y a pas de dégradations et que le ménage a bien été effectué.

Montant de la caution versée par chèques N° .....  
Etablissement bancaire .....

**Annulation**

En cas de non utilisation des locaux ou annulation à moins d'un mois de la date de location, le montant du chèque de réservation reste acquis à la commune, sauf cas exceptionnels à étudier au cas par cas par la Municipalité.

Je reconnais avoir pris connaissance des informations relatives à tout utilisateur de salle communale, et m'engage à respecter les directives dudit règlement.

Fait à Ver-lès-Chartres, le .... / .... / ....

Le locataire,

Le Maire,

Max VAN DER STICHELE

*Document établi en deux exemplaires dont un est remis au locataire.*

Observations :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....